

**Direction : Enfance Jeunesse et Sports**

**Enfance, Jeunesse et Sports**

**REF : EJS2008006**

**Signataire : ML**

**OBJET : Autorisation de principe donnée au maire pour la signature du contrat enfance jeunesse à compter de l'année 2008 entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2005 autorisant le Maire à signer un contrat enfance et un contrat temps libre pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2007,

Vu les nouvelles dispositions de la Caisse d'Allocations Familiales mettant en place un contrat enfance jeunesse fusionnant les deux contrats précités,

Considérant la poursuite des interventions de la Ville dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et les projets de développement d'actions, notamment sur les modes d'accueil de la petite enfance avec le Relais Assistantes Maternelles et l'augmentation de l'offre d'accueil à la Maisonnée et à la maison de l'enfance Solomon, pour les centres de loisirs sans hébergement (CLSH),

Considérant la nécessité, pour la Caisse d'Allocations Familiales, avant de signer un nouveau contrat de réaliser la clôture des comptes afférents aux prestations de service de l'année 2007,

Considérant la nécessité pour la commune d'éviter la rupture entre les deux précédents contrats et le contrat enfance jeunesse,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article 1 : Donne au Maire l'autorisation de principe de signer le contrat enfance jeunesse,

Article 2 : Dit que ledit contrat sera présenté au Conseil municipal dès sa réception pour validation .

le Maire